

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP DREUX
SAID DREUX OUEST
1 B RUE DES GRANGES
28109 DREUX CEDEX



Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 07 17 626 899 472
Déclarant 2 (C) : 15 56 019 616 088

Adresse d'imposition au 01/01/2020 :

10 CLOS DU VRISSEUIL
28350 ST LUBIN DES JONCHERETS

Numéro FIP : 280 84 93 1326396789 3

Référence de l'avis : 20 28 A060221 91

Numéro de rôle 011

Date d'établissement : 11/07/2020

Date de mise en recouvrement : 31/07/2020

M CERVEAUX THIERRY
OU MME CERVEAUX CECILE
10 CLOS DU VRISSEUIL
28350 ST LUBIN DES JONCHERETS

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

SIP DREUX
SAID DREUX OUEST
1 B RUE DES GRANGES
28109 DREUX CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme qui vous est remboursée

154,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2019.

Vous serez remboursé par virement le 24/07/2020

sur le compte bancaire suivant :

FR76 1440 6001 270X XXXX XXX0 041

Identifiant de la banque : AGRIFRPP844

Émetteur du virement : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence : 37 173
Nombre de parts : 3,00

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Le prélèvement à la source a débuté le 1^{er} janvier 2019.

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2020, de vos revenus 2019. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2019.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
2				3,00



Détail des revenus	Déclar. 1	Déclar. 2		Total
Salaires	32 947			
Déduction 10% ou frais réels	- 3 775			
Salaires, pensions, rentes nets	29 172			29 172
BIC pro., régime micro, déclarés		16 001		
Abattement ⁶		- 8 001		
BIC pro., régime micro, nets		8 000		
BIC pro., régime micro, total foyer fiscal				8 000
Revenu brut global				37 172
CSG déductible				- 0
Revenu imposable				37 172
Revenus au taux forfaitaire	Taux	12,8%	Montant	1
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				977
Décote				- 977
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Forfait scolarité : Nombre d'enfants	2	2		
Montant de la réduction d'impôt			0	
Total des réductions d'impôt ²⁰				- 0
Montant net de votre imposition				0
<hr/>				
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net				0
<hr/>				
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2019 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2019 dû ⁵³ :				0
Retenue à la source prélevée en 2019 par vos verseurs de revenus :				- 118
Acomptes prélevés en 2019 sur votre compte bancaire :				- 36
Solde d'impôt sur les revenus 2019 :				- 154
COMPTTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE				154
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE				

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour mettre en recouvrement les impositions concernées (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

>>> Suite de votre avis

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵ 37 173

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹ 1

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2020, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2021 est de :

	Déclar. 1	Déclar. 2
Plafond total de 2018	15 562	15 562
Plafond non utilisé pour les revenus de 2017	3 862	3 862
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018	+ 3 923	+ 3 923
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019	+ 3 973	+ 3 973
Plafond calculé sur les revenus de 2019	+ 4 052	+ 4 052
Plafond pour les cotisations versées en 2020	= 15 810	= 15 810

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2020

Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source](http://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gerer-mon-prelevement-a-la-source) ou en appelant le 0809 401 401

